



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 juin 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 27 juin 2011

SERVICE CIVIQUE : ENGAGEMENT DE LA
VILLE DE NIORT - SIGNATURE DE LA
CHARTRE QUALITE AVEC LA REGION POITOU-
CHARENTES - CONVENTION AVEC LA LIGUE
DE L'ENSEIGNEMENT

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
28 juin 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : M. Denis THOMMEROT -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Guillaume JUIN donne pouvoir à Elsie COLAS
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Geneviève GAILLARD -

Excusés :

DIRECTION GENERALE

**SERVICE CIVIQUE : ENGAGEMENT DE LA VILLE DE NIORT -
SIGNATURE DE LA CHARTE QUALITE AVEC LA REGION POITOU-
CHARENTES - CONVENTION AVEC LA LIGUE DE
L'ENSEIGNEMENT**

Madame Anne LABBE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Le Service Civique est un dispositif qui s'inscrit dans le Code du Service National et de la cohésion sociale. Il permet aux jeunes âgés de 16 à 25 ans de s'engager par un contrat sur une période de 6 mois à 12 mois, pour une mission au service de la collectivité dans différents domaines : Culture et Loisirs, Environnement, Solidarité, Sport.

Le temps de réalisation de la mission est d'au moins 24h par semaine, plafonné à 48h/6 jours, et 35h pour les mineurs.

Une indemnité de 440€ par mois est versée directement au jeune par l'Agence de Service et de Paiement pour le compte de l'Agence du Service Civique.

La structure d'accueil doit obligatoirement verser au jeune une prestation d'un montant minimum de 100€.

La Région Poitou-Charentes a décidé le 31 janvier 2011 de s'associer à ce dispositif en le renforçant.

Le dispositif régional est composé de trois aides cumulables :

- a) un bilan de positionnement et un accompagnement à la construction du parcours post-volontariat ;
- b) une aide à la mobilité, constituée au choix du bénéficiaire par l'attribution à titre gracieux de la «Carte avantage emploi », ou une aide à l'accès au permis de conduire ;
- c) une prime de civisme d'un montant de 400 € accordée à l'issue du Service Civique.

La Ligue de l'Enseignement est agréée auprès de l'Agence du Service Civique pour mettre en œuvre en son nom ce dispositif ; une délégation de signature est donnée à la Fédération Départementale pour la signature des contrats avec les collectivités accueillantes.

Après le CCAS, la Ville de Niort souhaite s'engager dans le Service Civique en s'appuyant sur le concours de la Ligue de l'Enseignement pour la formation des tuteurs, la formation et le suivi des jeunes.

La Ville souhaite dans ce cadre proposer aux jeunes des missions d'intérêt général portant notamment sur :

- le développement de la participation des adolescents à la vie municipale ;
- la promotion et la participation des parents aux pédibus en ZEP.

Afin de mettre en œuvre ces missions, à l'instar de la CAN et du CCAS, il est proposé la passation d'une convention entre la Ville de Niort et la Fédération Départementale de la Ligue de l'Enseignement.

Les crédits seront ouverts au Budget Principal. Les dépenses pour la Ville sont en année pleine de 7 200 € pour 4 jeunes, correspondant à 100 € /mois pour chaque jeune auxquels s'ajoutent 50 € /mois pour la Ligue.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la mise en place des deux missions :
 - agent de développement de la participation des adolescents à la vie municipale ;
 - agent de promotion et de participation des parents aux pédibus en ZEP.
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer une convention entre la Ville et la Ligue de l'Enseignement et tous les documents relatifs à ce dossier ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la Charte qualité avec la Région.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Anne LABBE